

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 JUILLET 2010  
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 juillet 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Martin Damphousse.

Est absent : Monsieur le conseiller Gaétan Marcil.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire Martin Damphousse mentionne à l'assistance l'ajout des points suivants :

- Point n° 42 : Approbation – description technique – chemin du Petit-Bois
- Point n° 43 : Règlement n° 732 – Emprunt temporaire, Caisse centrale Desjardins
- Point n° 44 : Règlement n° 740 – emprunt temporaire, Caisse centrale Desjardins.

**REMERCIEMENTS**

**2010-244 Remerciements à madame Marcelle De Granpré à l'occasion de sa retraite**

Attendu la carrière remarquable et très appréciée de madame Marcelle De Granpré à la Ville de Varennes, représentant 23 ans de service à titre de surveillante aux Services récréatifs et communautaires,

En conséquence, les membres du Conseil municipal félicitent et remercient madame Marcelle De Granpré pour la qualité de son travail ainsi que pour son dévouement dans la surveillance des activités de toutes les concitoyennes et tous les concitoyens de la Ville de Varennes;

Les membres du conseil municipal lui souhaitent une retraite bien méritée, remplie de bonheur et de quiétude.

Adoptée.

**2010-245 Remerciements à monsieur Alain Plouffe à l'occasion de sa retraite**

Attendu la carrière exemplaire de monsieur Alain Plouffe à la Ville de Varennes, représentant 22 ans de service au sein du Service de Sécurité incendie ;

En conséquence, les membres du Conseil félicitent et remercient monsieur Alain Plouffe pour sa disponibilité, son professionnalisme et ses loyaux services.

Les membres du conseil municipal lui souhaitent une retraite bien méritée, remplie de bonheur et de quiétude.

Adoptée.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Définition du secteur appelé *Vieux-Varennes*.

*Fin de la première période de questions des contribuables.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2010-246 Approbation procès-verbal, séance générale du 7 juin 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 juin 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2010-247 Approbation procès-verbal, séance spéciale 21 juin 2010**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 21 juin 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2010-248 Approbation des comptes, Juin 2010**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois de juin 2010 :

Fonds d'administration : (chèques 12803 à 13091 et paiements électroniques)	2 649 889,89 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : (chèques 1376 à 1386)	34 654,80 \$
Fonds de roulement (chèque 511)	1 783,42 \$
Fonds de réserve Parcs et Terrains de jeux (chèque 211)	3 499,13 \$

*Certificat de la trésorière numéro 2116*

Adoptée.

### **RÈGLEMENTS & DÉROGATIONS MINEURES**

**2010-249 Adoption, second projet de règlement 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Vareennes)**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-5 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans les zones de catégorie PA (Vieux-Vareennes), soit et est adopté.

Adoptée.

**2010-250 Adoption – Règlement 529-4 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire toute présence dans un parc public lorsque celui-ci est fermé**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Vareennes adopte le règlement 529-4 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire toute présence dans un parc public lorsque celui-ci est fermé.

Adoptée.

**2010-251 Adoption – Règlement 534-22 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur le boul. de la Marine entre la rue de la Tasserie et la route 132**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-22 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur le boul. de la Marine entre la rue de la Tasserie et la route 132.

Adoptée.

**2010-252 Adoption – Règlement 534-23 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d'urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville à 50 km/h sur l'ensemble du chemin du Petit-Bois et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-23 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique fixant la limite de vitesse permise sur la route Marie-Victorin à 50 km/h entre la limite du périmètre d'urbanisation et la limite municipale de la Ville de Boucherville à 50 km/h sur l'ensemble du chemin du Petit-Bois et à 30 km/h sur le prolongement de la rue du Saint-Laurent, la place du Saint-Laurent et la rue des Arondelles.

Adoptée.

**2010-253 Adoption – Règlement 547-4 modifiant le règlement numéro 547 et amendements relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'ajouter des rues où la circulation de ceux-ci est prohibé**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 547-4 modifiant le règlement numéro 547 et amendements relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'ajouter des rues où la circulation de ceux-ci est prohibé.

Adoptée.

**2010-254 Adoption – Règlement 661-1 modifiant le règlement numéro 661 concernant la sécurité, la paix et l'ordre concernant les présences dans une école ou sur son terrain sans l'autorisation préalable de la direction**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 661-1 modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre concernant les présences dans une école ou sur son terrain sans l'autorisation préalable de la direction.

Adoptée.

**2010-255 Adoption – Règlement 732-1 modifiant le règlement 732 décrétant des travaux de réfection des rues Vincent, St-Charles, St-Joseph et Jodoin et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 970 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de modifier certains travaux autorisés et la compensation prévue à l'article 7 (rue Saint-Joseph)**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 732-1 modifiant le règlement 732 décrétant des travaux de réfection des rues Vincent, St-Charles, St-Joseph et Jodoin et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 970 000 \$ pour en acquitter le coût, afin de modifier certains travaux autorisés et la compensation prévue à l'article 7 (rue Saint-Joseph).

Adoptée.

**2010-256 Adoption – Règlement 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 743 décrétant des travaux d'entretien et de reprofilage du fossé de drainage du secteur Ouest, entre la route 132 et le parc du Portageur et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2010-257      Règlement 731 – Emprunt temporaire  
Caisse centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 731 décrétant des travaux de réaligement du rang de Picardie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 491 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 491 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 731, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée

**2010-258      Règlement 741 – Emprunt temporaire  
Caisse centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 741 décrétant des travaux d'aménagement de la piste cyclable de la Côte-d'en-Haut, intervention au pont du ruisseau Notre-Dame et gainage de la conduite sous le pont et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 21 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 500 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 741, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.*

**2010-259      Dérogation mineure n° 1057-43-3445  
240, rue de la Fenaison  
Régulariser l'implantation d'une remise existante**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser l'implantation d'une remise existante qui se situe à 0,75 m de la ligne arrière, alors que le règlement en vigueur exige un dégagement d'au moins 1,5 m ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.10-06-43, adoptée le 8 juin 2010, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 16 juin 2010, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 1057-43-3445 à l'effet de réduire à 0,75 m au lieu de 1,5 m la distance entre le mur de la remise existante et la limite arrière du terrain connu et désigné comme étant le 240, rue de la Fenaison

Le terrain porte les numéros de lots 90-84 et 92-261 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-555.

Adoptée

## CONTRATS

### **2010-260 Aménagement du stationnement du parc de la Commune Adjudication du contrat : Asphalte Desjardins inc.**

Considérant l'appel d'offres pour l'aménagement du stationnement du parc de la Commune ;

Considérant la réception de sept soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 28 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'aménagement du stationnement du parc de la Commune à la compagnie *Asphalte Desjardins Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 22 juin 2010, pour un montant de 659 761,33 \$, plus taxes.

*Certificat de la trésorière numéro 2124*

Adoptée

### **2010-261 Acquisition d'un tracteur-chargeur 2010 avec échange Adjudication du contrat : René Riendeau inc.**

Considérant un appel d'offres pour l'achat d'un tracteur-chargeur 2010 avec échange ;

Considérant la réception de sept soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport du directeur des Services techniques en date du 30 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une tracteur-chargeur 2010 à *René Riendeau Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 28 juin 2010, pour un montant de 80 625,00 \$, plus taxes. Ce montant inclut une garantie prolongée de cinq ans.

Cette dépense est affectée au *fonds de roulement* et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2118*

Adoptée

**2010-262 Acquisition d'une jante supplémentaire pour tracteur-chargeur 2010  
Autorisation de dépense au *fonds de roulement***

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 30 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie René Riendeau Inc.. la fourniture d'une jante supplémentaire pour tracteur-chargeur 2010, pour un montant de 4 200 \$, plus taxes, conformément à sa soumission du 28 juin 2010.

Le remboursement de cette somme est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq ans à compter de 2011.

*Certificat de la trésorière numéro 2118*

Adoptée

**2010-263 Travaux de pavage, bordures et trottoirs, secteur Prestige 3  
Adjudication du contrat : Construction DJL inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et trottoirs dans le secteur Prestige 3;

Considérant la réception de cinq soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 30 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le contrat pour les travaux de pavage, bordures et trottoirs dans le secteur Prestige 3 soit accordé à la compagnie *Construction DJL Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 29 juin 2010, pour un montant de 901 240,90 \$, plus taxes. Une partie de ladite dépense, soit la part qui incombe à la Ville, est imputée au règlement 695, la balance est payée par le promoteur, sous réserve de l'approbation du présent mandat par celui-ci.

*Certificat de la trésorière numéro 2122*

Adoptée.

**2010-264 Travaux de réfection des rues Vincent, Saint-Joseph, Saint-Charles et Jodoin - Adjudication du contrat : A. & J.L. Bourgeois Ltée**

Considérant un appel d'offres public pour la réfection des rues Vincent, St-Joseph, St-Charles et Jodoin ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 30 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier le contrat de réfection des rues Vincent, Saint-Joseph, Saint-Charles et Jodoin à la compagnie *A. & J.L. Bourgeois Ltée*. de Contrecoeur, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 29 juin 2010, pour un montant de 1 627 464,01 \$, plus taxes applicables.

*Certificat de la trésorière numéro 2123*

Adoptée.

**2010-265 Exutoire vers le Fleuve  
Adjudication du contrat : Les Entreprises Michaudville inc.**

Considérant un appel d'offres public pour la réalisation d'un exutoire vers le fleuve ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport du directeur des Services techniques en date du 30 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'un exutoire vers le fleuve à *Les Entreprises Michaudville Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 17 juin 2010, pour un montant de 175 415,28 \$, plus taxes. Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 733.

*Certificat de la trésorière numéro 2119*

Adoptée.

**2010-266 Fourniture et installation d'un pont roulant  
Adjudication du contrat : JMF Grues et Palans**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un pont roulant ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 30 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *JMF Grues et Palans* de Laval, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 11 juin 2010, la fourniture et l'installation d'un pont roulant, pour un montant de 51 060,00\$ plus taxes, le tout conditionnellement au dépôt, par l'adjudicataire, d'une attestation écrite d'un ingénieur confirmant que la capacité structurale de la dalle de béton existante à l'atelier mécanique est adéquate.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 735.

*Certificat de la trésorière numéro 2121*

Adoptée.

**2010-267 Location – Temps de glace extérieure  
Contrats hiver 2010**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 29 juin 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la saison d'hiver 2010 comme suit :

A. Centre Gilles Chabot, Boucherville, pour un montant de 80 293\$ plus taxes ;

B. Centre sportif régional de Contrecoeur, pour un montant de 19 968\$ plus taxes ;

Le Conseil autorise M<sup>me</sup> Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer tout document donnant effet aux présentes.

*Certificat de la trésorière numéro 2117*

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2010-268 **Nomination de membres Comité de suivi du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme mesdames Josée Lamoureux, directrice générale adjointe et Brigitte Collin, conseillère, comme membres de la Ville de Varennes sur ledit comité.

Il est de plus résolu que les membres du Conseil désignent également les personnes suivantes à titre de membres citoyens, soit

mesdames Lyne Beauchemin, Johanne Daly, Hélène Saint-Amant, France Tremblay, Mélanie Valiquette,

messieurs Rodrigue Lafrance et Jean-Guy Wistaff.

Enfin, les membres « organismes » suivants sont aussi nommés :

mesdames Andrée Carrière, du Centre montréalais de réadaptation, Pauline Couture, du Groupement des associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal, et Hélène Desmarais, de la MRC de Lajemmerais,

messieurs Gilles Corbeil, de l'Institut Nazareth et Louis Braille, Michel Nadeau, de l'Association des devenus sourds et malentendants du Québec, Jean-Marc Ricard, du CRDI Montérégie Est et Serge Tousignant, de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Adoptée.

20 h 25 *Madame la Conseillère Brigitte Collin déclare son intérêt dans le dossier (commissaire scolaire) et sort de la salle sans participer aux délibérations.*

### 2010-269 **Signature de protocoles d'entente entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes Utilisation des immeubles, financement d'utilisation et d'entretien des parcs-écoles, système de vidéosurveillance**

**Addenda numéro 1 – Entente relative à la contribution financière de la Ville de Varennes pour l'établissement et la construction d'une école secondaire et pour l'aménagement, le maintien, l'utilisation et l'amélioration en commun d'équipements et de locaux à des fins communautaires**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes confirme et entérine les termes de protocoles d'entente à être signés entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Varennes relatifs à l'utilisation des immeubles « Marie-Victorin, Les Marguerite, La Roseraie, de la Source et le CFR-Varennes » et de leurs équipements à des fins récréatives, culturelles et sportives du financement d'utilisation et d'entretien des parcs-écoles « Marie-Victorin, Les Marguerite, La Roseraie, de la Source et le CFR-Varennes », système de vidéosurveillance et de l'addenda numéro 1 « Entente relative à la contribution financière de la Ville de Varennes pour l'établissement et la construction d'une école secondaire et pour

l'aménagement, le maintien, l'utilisation et l'amélioration en commun d'équipements et de locaux à des fins communautaires » ; tels protocoles sont annexés aux présentes comme si au long reproduits.

Monsieur le maire Martin Damphousse et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier sont autorisés à signer lesdits protocoles d'entente pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

20 h 26 Madame la Conseillère Brigitte Collin regagne son siège.

**2010-270 Demande de révision du rôle d'évaluation  
Report d'échéance de réponse**

Considérant les dispositions de l'article 138.3 2<sup>e</sup> a de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

Considérant que l'évaluateur municipal, le Groupe Évimbec, a fait part à la Ville de Varennes qu'il lui est nécessaire, pour compléter ses analyses dans un souci d'équité et de qualité, de reporter l'échéance de réponse de l'évaluateur aux demandes de révision du rôle d'évaluation ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes reporte au plus tard au 31 décembre 2010 la date de réponse aux demandes de révision du rôle d'évaluation, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

Que copie conforme de la présente soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au Groupe Évimbec.

Adoptée

**2010-271 Transferts budgétaires 2010**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 70 410 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 18 juin 2010 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2010-272 Vente d'immeubles pour taxes  
13 octobre 2010**

Conformément à la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 13 octobre 2010, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2009 ;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
  - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie ;
  - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes ;
  - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec ;
3. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2009, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication ;
4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence ;
5. De tenir cette vente dans la salle Marc-Amable-Girard, au 175, rue Sainte-Anne, 3<sup>e</sup> étage, Varennes ;
6. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière ou à défaut la trésorière adjointe à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés qui aura lieu le 13 octobre 2010 ;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés tenue le 13 octobre 2010 ;
8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, à propos de la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés du 13 octobre 2010, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjugé ;

9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation non payés du 13 octobre 2010, sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée ;

10. D'autoriser l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2009 et sujets à vente aux enchères le 13 octobre 2010.

Adoptée.

**2010-273      Délégation de l'île Sainte-Thérèse  
Position de la Ville de Varennes - Propositions**

Considérant le projet de protocole de délégation de l'île Sainte-Thérèse à la gestion de la Ville de Varennes par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Considérant cependant l'importance de la problématique des occupants sans droit sur les terres du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et l'énergie qui devra être consacrée pour régler ledit problème;

Considérant que le Conseil municipal croit que cette problématique ne devrait pas être réglée uniquement par la Ville de Varennes et que plusieurs organismes sont mieux équipés qu'elle pour régler ladite problématique;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Varennes refuse, tel que rédigé, le protocole de délégation de l'île Sainte-Thérèse;

QUE la Ville de Varennes avise le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'une telle délégation ne peut intervenir avant que la problématique des occupants sans droit en cours soit réglée à la satisfaction, tant du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, que de la Ville de Varennes et des autres organismes gouvernementaux impliqués.

Adoptée.

**2010-274      Appel d'offres – Services professionnels en informatique  
Approbation des critères et nomination du comité d'analyse**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères d'évaluation annexés à la présente résolution comme annexe A pour un appel d'offres concernant les services professionnels en informatique, dans le soutien et l'encadrement de l'organisation municipale;

De nommer sur le comité d'analyse madame Josée Lamoureux, *directrice générale adjointe*, madame Dolorès Privé, *secrétaire au Service des citoyens*, monsieur Pierre-Guy Dallaire, *directeur du Service des Communications* Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*, secrétaire, et madame Éléa Claveau, *assistante greffière*, à titre de substitut.

Adoptée

**2010-275 Appel d'offres – Services professionnels en évaluation foncière  
Approbation des critères et nomination du comité d'analyse**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères d'évaluation annexés à la présente résolution comme annexe A pour un appel d'offres concernant les services professionnels en évaluation foncière;

De nommer sur le comité d'analyse monsieur Sébastien Roy, *directeur général*, madame Denise Beauchemin *directrice des Services des Finances et trésorière*, madame Anne Brière, *chef de section - évaluation taxation perception*, madame Hélène Marchand, *trésorière adjointe* (à titre de substitut), Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier* (à titre de secrétaire), et de madame Éléa Claveau, *assistante greffière* (à titre de substitut du secrétaire du comité).

Adoptée.

**2010-276 Appel d'offres – Services professionnels  
Gestionnaire de projet - bibliothèque  
Approbation des critères et nomination du comité d'analyse**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères d'évaluation annexés à la présente résolution comme annexe A pour un appel d'offres de services professionnels d'un gestionnaire de projet – bibliothèque ;

De nommer sur le comité d'analyse monsieur Sébastien Roy, *directeur général*, madame Josée Lamoureux, *directrice générale adjointe*, madame Michèle Lamoureux, *chef de division bibliothèque*, madame Manon Lanneville, *directrice des Services récréatifs et communautaires* (à titre de substitut), Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier* (à titre de secrétaire), et de madame Éléa Claveau, *assistante greffière* (à titre de substitut du secrétaire du comité).

Adoptée.

**2010-277 Certificat d'autorisation PIIA n° 0959-59-9479  
Installation d'une enseigne détachée en cour avant  
2191, route Marie-Victorin – lots P76-30, P76-31, P76-41  
Restaurant La Maisonnée**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-06-38 du 9 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-59-9479 autorisant l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne détachée au 2191, route Marie-Victorin et ce, conformément aux plans UR-2010-2017A3 et UR-2010-2017A4.

Adoptée.

**2010-278      Certificat d'autorisation PIIA n° 0960-85-8504  
Implantation d'une enseigne détachée en cour avant  
2366-2372, route Marie-Victorin, lots P73-21**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-06-39 du 9 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-85-8504 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne détachée au 2366-2372, route Marie-Victorin et ce, conformément aux plans UR-2010-2018A2 et UR-2010-2018A3.

Adoptée.

**2010-279      Certificat d'autorisation PIIA n° 1156-70-8803  
Demande pour une nouvelle construction - zone I-208  
Lot 272-21, boul, Lionel-Boulet - Forages Technic-eau**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-06-40 du 9 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1156-70-8803 autorisant l'émission d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 272-21, situé sur le boul. Lionel-Boulet, de même que le certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne murale et ce, conformément aux plans UR-2010-2021 A2 à UR-2010-2021 A6.

Adoptée.

**2010-280      Certificat d'autorisation PIIA n° 0960-51-3573  
Installation d'une enseigne murale sur la façade latérale gauche  
2250, route Marie-Victorin - Lots P-87, P-75, 75-1, 74-20 et 74-21  
Carrefour Jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-06-41 du 9 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-51-3573 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne murale apposée sur la façade latérale gauche (rue d'Youville) du bâtiment principal sis au 2250, route Marie-Victorin et ce, conformément au plan UR-2010-2013A3.

Adoptée.

**2010-281      Certificat d'autorisation PIIA n° 1353-88-8050**  
**Agrandissement du bâtiment principal**  
**1650, boul. Lionel-Boulet**  
**Modification aux résolutions 2010-067 et 2010-114 – INRS**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-06-42 du 9 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal modifie les résolutions numéros 2010-067 et 2010-114 afin de tenir compte des modifications additionnelles proposées aux aires de stationnement. Le tout comme il est illustré au plan numéro UR-2010-2001A17.

Adoptée.

**2010-282      Mouvement du personnel**  
**Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-07 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 30 juin 2010.

Adoptée

**2010-283      Appui à la MRC de Lajemmerais**  
**Changement de nom de la MRC**

Considérant l'adoption, par la MRC de Lajemmerais, de la résolution 2010-06-136, le 10 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la MRC de Lajemmerais dans ses démarches de changement de nom pour la MRC Marguerite-d'Youville.

Adoptée.

**2010-284      Règlement d'emprunt n° 2010-06-29.3 intitulé *Règlement décrétant la construction de nouvelles installations à Varennes (garage pour autobus) ainsi qu'un emprunt au montant de 4 472 000 \$ à cette fin***

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel a notamment pour objet la fourniture de services connexes au transport collectif de personnes;

ATTENDU QU'IL y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Régie de procéder à la construction d'un garage pour autobus à Varennes;

ATTENDU QUE la Régie n'a pas en mains les fonds estimés nécessaires à cette fin et qu'il y a lieu pour elle de faire un emprunt pour se les procurer;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve l'adoption du règlement numéro 2010-06-29.3 de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel décrétant la construction de nouvelles installations à Varennes (garage pour autobus) ainsi qu'un emprunt au montant de 4 472 000 \$ à cette fin.

Adoptée

**2010-285      Approbation – description technique  
Chemin du Petit-Bois (lot ptie 108)**

Considérant l'existence d'une partie du chemin du Petit-bois située entre le chemin du Petit-Bois et l'emprise d'un ancien chemin public ;

Considérant que ce chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de 10 ans ;

Considérant l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description technique partie du lot 108 préparé par M. Denis Dubois, arpenteur-géomète, sous la minute n° 1468 ; telle description technique est retrouvée en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

**2010-286      Règlement numéro 732 – Emprunt temporaire  
Caisse centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 732 décrétant des travaux de réfection des rues Vincent, St-Charles, St-Joseph et Jodoin et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 970 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 2 970 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 732, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**2010-287 Règlement numéro 740 – Emprunt temporaire  
Caisse centrale Desjardins**

Considérant que le règlement 740 décrétant des travaux d'aménagement au stationnement du Parc de la Commune, phase 2 et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 596 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 juin 2010 ;

En conséquence, il est proposé par  
appuyé par  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Caisse centrale Desjardins selon les taux prévus à l'entente avec ladite caisse, pour un montant n'excédant pas 596 000 \$, représentant la totalité du montant autorisé par le MAMROT au règlement numéro 740, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations pour la Fête Nationale et les aménagements au parc de la Commune
- Proposition d'installation d'un miroir dans la courbe de la piste cyclable, près de la Promenade Sainte-Marguerite-d'Youville
- Demande d'autorisation des foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Position finale du Conseil municipal sur les foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Demande de conserver l'interdiction des foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Remerciements pour l'aménagement de la piste piétonnière naturelle au parc Saint-Charles
- Aménagements à venir dans le parc Saint-Charles et demande de tenue d'une consultation publique à ce sujet
- Le jardin communautaire (projet de Boucherville) entraîne-t-il des risques de dézonage agricole ?

- Demande d'information sur les points positifs et négatifs reliés à une éventuelle implantation d'une usine de biométhanisation sur la Rive-Sud
- Félicitations pour le déménagement du parc à chiens
- Dépôt d'une pétition des résidents de la rue de la Tasserie réclamant l'implantation de dos d'âne sur leur rue ainsi que sur la rue du Froment
- Dépôt d'une pétition demandant le maintien de l'interdiction des foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Dépôt d'une seconde pétition demandant le maintien de l'interdiction des foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Sujets abordés lors de la séance spéciale du 21 juin 2010
- Nombre, montant et charge monétaire au général des règlements d'emprunt adoptés depuis le début de l'année
- Remerciements pour l'interdiction des foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Signalement de présence d'herbe à poux le long des trottoirs municipaux
- Demande d'information quant à l'avenir du pipeline de Portland
- Demande de considérer la limite de vitesse de 40 km/h en lieu et place de celle de 30 km/h
- Actes de vandalisme entourant la tenue de la Fête Nationale
- Demande d'inclusion d'artistes locaux dans les célébrations de la Fête Nationale
- Médiation bénévole
- Félicitations pour l'interdiction des foyers extérieurs en milieu urbain
- Renoncements de lecture des règlements municipaux
- Type de constructions prévu au parc du Portageur (bâtiment de services et jeux d'eau)
- Dérogation mineure sur la rue Jacques-Lemoine
- Nombre d'autobus qui pourront être entreposés dans le futur garage de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel à Varennes
- Municipalisation de la SOVGEC
- Demande d'émondage des arbres dans le parc de la Commune
- Demande d'autorisation des foyers extérieurs au bois en milieu urbain
- Plaintes quant à la pollution industrielle
- Demande d'installation d'un panneau d'arrêt près du parc Ki-Ri
- Coût du bâtiment à construire au parc du Portageur et critique de l'utilité d'un tel bâtiment
- Demande de permettre les foyers extérieurs au bois en milieu urbain ou, à défaut, accorder des dates précises où cette activité pourrait s'exercer
- Félicitations pour l'interdiction des foyers extérieurs au bois en milieu urbain.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

#### PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 22 h 15.

*Le Maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA